

Conseil communal du 08 mai 2026

Présents: le bourgmestre Félix Eischen (CSV); les échevins Marc Bissen (LSAP) et Max Molitor (LSAP), les conseillers communaux Larry Bonifas (déi gréng), Guy Breden (CSV), Maryse Frantzen (DP), Cheryl Geschwind (CSV), Natacha Koch (CSV), Guy Kohnen (CSV), Patrick Krecké (DP), Claudine Meyer-Deitz (LSAP), Nathalie Noesen-Heintz (LSAP), Kevin Urbing (CSV)

Excusé: /

Début de la séance: 08h30 heures

Tous les points de l'ordre du jour sont approuvés unanimement.

SÉANCE PUBLIQUE

COMMUNICATIONS

Monsieur Félix Eischen, bourgmestre (CSV), souhaite la bienvenue aux membres du conseil communal à la séance du 8 mai 2026. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Madame Nathalie Noesen-Heintz (LSAP) invite les membres du conseil communal au festival «Springfield», qui se déroulera le 16 mai 2026. Un programme varié destiné aux enfants est prévu, suivi d'animations et d'activités pour un public plus large. Elle souligne le travail considérable accompli par le JUKI (Maison des Jeunes de Kehlen), qui a mobilisé un vaste réseau de partenaires et de bénévoles afin de rendre cet événement possible. Les collaborateurs du JUKI étaient d'ailleurs invités le même jour sur les ondes d'Eldoradio afin de présenter le festival et de sensibiliser le public à cette manifestation.

Madame Nathalie Noesen-Heintz informe également le conseil communal de la tenue du KUKI (Festival des Arts et de la Culture Kehlen), prévue le 31 mai 2026 à partir de 11h00. À cette occasion, 143 artistes présenteront leurs œuvres au public. Un programme diversifié permettra aux visiteurs de tous âges de profiter pleinement de cet événement culturel.

Monsieur Guy Kohnen (CSV) rend compte de la réunion du comité du SICEC (Syndicat Intercommunal pour la Construction et l'Exploitation d'un Crématoire), qui s'est tenue le 15 avril 2026. Les discussions ont principalement porté sur la situation financière du projet d'extension du crématoire. Les communes membres devaient initialement contribuer à hauteur de 3,6 millions d'euros au titre d'apport en capital, dont un million d'euros avait entre-temps déjà été utilisé.

Le syndicat a récemment obtenu une subvention de 2,6 millions d'euros du ministère des Affaires intérieures. Cette subvention représente une excellente nouvelle pour les communes membres, dans la mesure où elle

rend pratiquement superflue la part restante de l'apport en capital initialement prévue. Une facture complémentaire de 7.300 euros a néanmoins été émise afin d'éviter un déficit temporaire de trésorerie. À l'avenir, aucune contribution financière supplémentaire ne sera sollicitée auprès des communes membres dans le cadre de ce projet d'agrandissement.

Le chantier est actuellement dans sa phase finale. Les premières crémations ainsi que les cérémonies pourront reprendre à partir du mois d'août 2026. En 2025, le crématoire a enregistré 3.204 crémations, dont 322 demandes en provenance de l'étranger, soit environ 10 % du total. Par ailleurs, 147 dispersions de cendres ont été réalisées sans la présence de membres de la famille ou de proches.

Monsieur Max Molitor (LSAP) informe le conseil communal de la rentrée scolaire au nouveau campus d'Elmen et rappelle que l'inauguration officielle de l'école est prévue ce jour. Grâce à la présence du président de l'école et de la direction de la Maison Relais lors d'une séance du collège échevinal, un premier bilan a pu être dressé.

La rentrée s'est déroulée dans de très bonnes conditions, tant au niveau de l'école que de la Maison Relais. Les semaines précédant l'ouverture ont représenté un défi important pour l'ensemble des acteurs concernés. Le collège échevinal et le conseil communal tiennent à remercier chaleureusement toutes les personnes impliquées pour leur engagement et leur investissement.

L'organisation d'un tel déménagement en cours d'année scolaire constitue une démarche complexe, notamment en raison de la découverture progressive des infrastructures et des procédures internes. Malgré ces contraintes, la transition s'est déroulée avec succès.

Les craintes exprimées en amont concernant la circulation et les possibilités de stationnement se sont révélées infondées. Les parents ont été sensibilisés sur place et la Police grand-ducale était présente dès le premier jour. La direction de la Maison Relais a également confirmé le bon déroulement de la rentrée. La situation

redoutée par certains observateurs ne s'est donc pas produite.

Dans ce contexte, **Monsieur Félix Eischen, bourgmestre (CSV)**, remercie l'ensemble du personnel enseignant, la direction de la Maison Relais, les services communaux ainsi que tous les partenaires ayant contribué à la réalisation de ce projet.

Il souligne l'engagement remarquable de l'ensemble des personnes impliquées, qui a permis d'assurer l'ouverture de l'école dans des conditions optimales ainsi que l'organisation de son inauguration ce jour.

Monsieur **Guy Breden (CSV)** invite les membres du conseil communal à participer à la 4e édition de la «Kielener Intejuegd» (Chasse aux canards à Kehlen), organisée le 9 mai 2026. Il s'agit déjà de la 4e édition qui se déroule le même jour que la journée de l'Europe.

Cette manifestation, désormais bien établie dans le calendrier communal, propose un parcours ludique, qui constitue l'élément central de l'événement, ainsi que diverses animations destinées à tous les âges. Les participants sont invités à réaliser ce parcours, qui demeure l'attraction principale de la journée. L'année dernière, plusieurs équipes composées exclusivement d'adultes avaient également pris part à la manifestation.

Lors de la commission consultative communale scolaire, il a également été constaté que plusieurs préoccupations exprimées avant l'ouverture du campus ne se sont pas confirmées dans la pratique. Les dimensions de la cour de récréation ainsi que la hauteur des clôtures se sont révélées adaptées aux besoins de l'établissement. Bien qu'un léger désordre ait été observé le premier jour au niveau du dispositif «Kiss & Go», notamment en raison du matériel transporté par les parents, l'organisation générale s'est néanmoins déroulée dans de bonnes conditions.

Monsieur Félix Eischen, bourgmestre (CSV), informe ensuite le conseil communal que l'inauguration officielle de la nouvelle école d'Elmen aura lieu en date de ce jour à

16h00, en présence du ministre de l'Éducation nationale, Monsieur Claude Meisch, et du ministre des Affaires intérieures, Monsieur Léon Gloden. Cette cérémonie sera suivie d'une fête familiale ouverte au public en face de la Maison Pour Tous.

Le restaurant « The Score » a également invité les membres du conseil communal à l'inauguration de sa nouvelle terrasse, organisée aujourd'hui à 15h00. Les conditions météorologiques favorables devraient contribuer au succès de ces trois événements.

Le bourgmestre annonce par ailleurs que l'équipe féminine du FC Kehlen disputera son dernier match de championnat le 16 mai 2026. À l'issue d'une saison particulièrement réussie, l'équipe accédera à la division supérieure. Les membres du conseil communal ont été invités à soutenir l'équipe lors de cette rencontre et à lui témoigner leur reconnaissance pour cette performance.

Concernant les infrastructures communales, les travaux du chantier du Café Lippert débiteront le 11 mai 2026. Selon les informations disponibles, le projet entrera alors dans sa phase de réalisation effective.

Une étude de faisabilité relative aux infrastructures sportives du FC Kehlen a également été élaborée. Le terrain n° 3 accueillera à terme la nouvelle piscine, projet porté par le syndicat compétent, donc en collaboration avec la commune de Kopstal. Cette réalisation entraînera la disparition d'un terrain d'entraînement actuellement utilisé par le club.

Le terrain principal sera entièrement remis en état et réaménagé tout en conservant sa pelouse naturelle afin de continuer à accueillir des rencontres officielles et internationales à l'avenir. Après plus de quarante années d'utilisation, ces travaux sont devenus indispensables.

Un terrain synthétique d'entraînement est par ailleurs envisagé sur une parcelle située au-dessus du jardin scolaire, le long du chemin reliant Quatre-Vents. La superficie de cette parcelle, acquise par la commune lors d'une vente aux enchères il y a plusieurs années, pourrait également permettre l'aménagement d'une surface d'entraînement supplémentaire à côté du terrain d'entraînement. Les travaux devraient être réalisés au cours des prochaines années, le chantier de la piscine étant prévu pour la fin de l'année 2027 ou le début de l'année 2028.

Le collège échevinal a en outre décidé l'acquisition du chalet situé au lieu-dit « Der Seit der Hohbuch ». Le compromis de vente a déjà été signé et le dossier sera soumis ultérieurement à l'approbation du conseil communal. Le site est implanté sur une parcelle d'environ un hectare, au lieu-dit « Um Schaar », à proximité du premier croisement sur la route reliant Keispelt à Kopstal. Le bâtiment datant des années 1980

est dans un bon état général. Le site est bordé par la forêt communale et offre des perspectives intéressantes pour le développement d'activités pédagogiques et en lien avec la nature. Selon les avis recueillis auprès du préposé forestier, le site présente un fort potentiel pour l'organisation d'activités pédagogiques, de classes vertes, de camps nature et d'autres manifestations communales. Une valorisation progressive du site est prévue après son acquisition.

Les travaux de mise en place d'une couche de revêtement claire dans la zone 30 située devant l'administration communale devraient être réalisés au cours de ce mois, sous réserve de conditions météorologiques favorables.

Le 12 juin 2026, une réunion importante consacrée au projet de contournement routier se tiendra au ministère compétent. Elle réunira des représentants du ministère de la Mobilité et des Travaux publics, du ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, de l'Administration des Ponts et Chaussées, l'ensemble du collège échevinal ainsi que des représentants du service technique de la commune de Kehlen.

Au cours de l'année écoulée, la commune a élaboré un tracé pour sa variante privilégiée du projet de contournement entre Kehlen et Kopstal et l'a soumis au ministère. Par ailleurs, des premiers échanges ont eu lieu avec plusieurs propriétaires concernés, dont certains se sont déclarés disposés à céder les terrains nécessaires à la réalisation du projet.

Le dossier expose également les raisons pour lesquelles la commune ne soutient pas une variante reliant Kehlen à Nospelt. À titre de mesure compensatoire, il est proposé de renaturer en grande partie l'actuelle route entre Kehlen et Kopstal (CR) et de la réserver principalement à la mobilité douce, tout en maintenant l'accès aux activités agricoles et forestières.

La commune espère que cette réunion permettra de faire progresser concrètement le dossier. Selon les informations actuellement disponibles, il s'agira d'une première réunion de travail appelée à être suivie d'autres étapes. Bien que le ministère de l'Environnement semble actuellement privilégier une variante en direction de Nospelt, la commune estime que ses arguments, notamment la renaturation d'une partie de la route entre Kehlen et Kopstal (CR), méritent d'être pris en considération.

L'installation du feu tricolore au niveau du Domaine Huesecknäppchen semble progresser. Les équipements techniques nécessaires ont été livrés et leur mise en service est prévue dans les prochains jours.

La commune a également obtenu l'autorisation d'installer un nouveau feu tricolore à proximité de la Cité Beichel. Cette mesure vise à renforcer la sécurité des nombreux enfants qui traversent

quotidiennement la chaussée pour rejoindre le campus scolaire. Avant sa mise en service, des travaux préalables devront encore être réalisés par la société Creos. Il n'est pas encore possible de confirmer si ceux-ci pourront être achevés avant les vacances d'été.

Enfin, **Monsieur Marc Bissen (LSAP)** précise que les travaux préparatoires relatifs aux deux étangs prévus dans le cadre du projet SICO-NA sont en cours depuis l'année dernière. Les dossiers seront prochainement soumis aux autorités compétentes en vue de l'obtention des autorisations nécessaires.

1. Compromis/Actes/Conventions

1.1. Convention de servitude pour la pose d'une canalisation pour eaux pluviales au lieu-dit « Boesemt » à Nospelt (vote unanime)

Le conseil communal approuve la convention de servitude relative à la pose d'une canalisation pour eaux pluviales sur une parcelle située au lieu-dit 'Boesemt' à Nospelt, signée le 20 mars 2026 entre l'administration communale de Kehlen, représentée par son collège des bourgmestre et échevins, et le Fonds de gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique (Kierchefong), représenté par Monsieur Jonas David-Quignon. La conduite traverse la parcelle numéro 262/5208 section C de Nospelt, située au lieu-dit 'Boesemt', sur une longueur de 67 mètres et avec une couverture minimale de 60 cm.

Dans le cadre de ladite convention, la commune s'engage à construire un regard sur la parcelle concernée, à remettre le terrain dans son état initial après la pose de la canalisation, et à prendre en charge l'ensemble des frais liés aux futurs travaux d'entretien et de réparation. Le propriétaire, de son côté, s'engage à laisser libre accès à la parcelle aux personnes désignées par la commune, à ne pas intervenir sur la canalisation après l'achèvement des travaux, à respecter une zone de protection autour des conduites, et, en cas de vente ou d'échange de la parcelle, à informer tout nouveau propriétaire de l'existence de la servitude et à l'obliger à reprendre l'ensemble des engagements en découlant.

1.2. Convention de servitude pour la pose de réseaux souterrains à Kehlen (vote unanime)

Le conseil communal approuve la convention pour la pose de câbles souterrains signée en date du 29 avril 2026 entre l'administration communale de Kehlen, représentée par son collège des bourgmestre et échevins et la société Wandpark Kielen S.A. représentée par Monsieur Guy Uhres et Monsieur Andreas Schmitz. Ladite servitude grève un chemin communal,

sans numéro cadastral et sur une longueur de 244 mètres. La convention de servitude accorde à la société Wandpark Kielen S.A. le droit de poser des conduites dans une tranchée d'environ 120 cm de largeur avec une couverture minimale de 100 cm, d'utiliser temporairement une bande de terrain d'environ 10 mètres pendant les travaux et d'accéder au terrain à tout moment pour l'entretien ou les réparations.

La société s'engage à informer préalablement le propriétaire avant le début des travaux, à prendre en charge tous les frais liés à la pose, au déplacement ou à l'enlèvement des conduites si nécessaire, à remettre le terrain dans son état initial après intervention et à verser une indemnité unique au propriétaire pour le droit de passage accordé.

En revanche, le propriétaire doit respecter les restrictions liées au tracé des câbles, garantir l'accès permanent à la société pour les travaux de contrôle et d'entretien et, en cas de vente du terrain, informer le nouvel acquéreur de la servitude ainsi que lui transmettre l'ensemble des droits et obligations prévus par la convention.

1.3. Acte notarié d'échange pour des parcelles dans la rue d'Olm à Nospelt (vote unanime)

Le conseil communal approuve l'acte notarié d'échange n°14041 signé en date du 24 avril 2026 entre les époux Scherer-Ditchen et l'administration communale représentée par son collège des bourgmestre et échevins. Par le biais dudit acte, les époux échangent avec la commune la parcelle cadastrale n°60/4997, de nature « place voirie », d'une contenance de 0,23 are, contre la parcelle cadastrale n°60/4998, de nature « place », d'une contenance de 0,41 are, les deux situées section C de Nospelt, au lieu-dit « Rue d'Olm ». Cet échange se fait moyennant un prix de 1.000,00 euros l'are et il en résulte une soulte de 180,00 euros payable en faveur de l'administration communale de Kehlen. Le compromis d'échange y afférent a été approuvé par le conseil communal lors de sa séance du 28 novembre 2025.

1.4. Acte notarié d'échange pour des parcelles dans la rue de l'Ecole à Nospelt (vote unanime)

Le conseil communal approuve l'acte notarié d'échange n°14042 signé en date du 24 avril 2026 entre la société Nospelt Property S.à.r.l., représentée par M. Christian Steffen, clerc de notaire, et l'administration communale de Kehlen, représentée par son collège des bourgmestre et échevins. Par le biais dudit acte, ladite société échange avec la commune de Kehlen la parcelle cadastrale n°174/5276, de nature « place voirie », d'une contenance de 0,08 are, contre les parcelles cadastrales n°174/5274, de nature « place », d'une contenance de 0,11

are et n°175/5278, de nature « place », d'une contenance de 0,58 are, soit un total de 0,69 are, toutes situées section C de Nospelt, au lieu-dit « Rue de l'Ecole ». Cet échange se fait moyennant un prix de 1.000,00 euros l'are et il en résulte une soulte de 610,00 euros payable en faveur de l'administration communale de Kehlen. Le compromis d'échange y afférent a été approuvé par le conseil communal lors de sa séance du 28 novembre 2025.

1.5. Avenant à la convention relative à la réalisation de l'infrastructure et à la construction d'immeubles du lotissement « Auf den Strachen » dans la rue Pierre Dupong à Keispelt (vote unanime)

Le conseil communal approuve l'avenant à la convention relative à la réalisation de l'infrastructure et à la construction d'immeubles du lotissement « Auf Strachen » dans la rue Pierre Dupong à Keispelt, signé entre l'administration communale de Kehlen, représentée par son collège des bourgmestre et échevins, la société Coprom S.A. et la société CDCL Promotions S.à.r.l., représentées conjointement par Monsieur Nico Arend et Monsieur Marc Ketter, le 15 avril 2026. L'initiateur du projet, initialement représenté par l'association momentanée « Lotissement op den Strachen », composée des sociétés Coprom S.A., Bibe S.à.r.l. et CDCL Promotions S.à.r.l., a demandé la dissolution de cette association.

Par conséquent, le projet sera désormais représenté directement par les trois sociétés précitées. La nouvelle garantie bancaire étant établie au nom de la société Coprom S.A., il y a lieu de conclure le présent avenant. La convention de base y afférente signée en date du 20 mai 2020 a été approuvée par le conseil communal lors de sa séance du 27 mai 2020.

2. « Meng Gemeng leeft Sport » - Charte de développement de l'activité physique et des sports (vote unanime)

Le conseil communal approuve la charte communale de développement de l'activité physique et des sports « Meng Gemeng leeft Sport » signée par le collège des bourgmestre et échevins en date du 15 avril 2026, par laquelle la commune s'engage à contribuer activement à la réalisation de la vision commune, notamment à promouvoir une société saine, active et inclusive, où chaque individu a la possibilité de participer à des activités physiques et sportives, indépendamment de son âge, de ses capacités ou de sa condition sociale.

Par ailleurs, la commune s'engage, à travers cette charte, à promouvoir une politique sportive fondée sur les principes de durabilité,

d'inclusion et de diversité, de transparence, de respect et de solidarité, d'éthique et de fair-play, ainsi que de participation citoyenne. Notant en outre qu'elle entend mettre en œuvre ces principes en développant une approche équilibrée entre les acteurs, l'offre et les infrastructures, notamment par le renforcement de la coopération, le soutien aux acteurs locaux, la promotion d'une offre accessible à tous et le développement d'infrastructures adaptées.

3. JUKI A.s.b.l. - Convention tripartite 2026 relative au fonctionnement du service de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes (vote unanime)

Le conseil communal approuve la convention 2026 relative aux modalités de gestion financière, le type de participation financière de l'État et les modalités de coopération entre l'État, la commune et le gestionnaire agréé pour le service de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes JUKI A.s.b.l., signée le 3 mars 2026 entre le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, l'Administration communale de Kehlen et l'organisme gestionnaire JUKI A.s.b.l.. Par le biais de cette convention, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2026, l'État et la commune de Kehlen prennent chacun en charge 50 % des coûts de la masse salariale et des frais de fonctionnement, estimés à 540.798,00 euros pour l'année 2026, soit une participation de 270.399,00 euros à charge de la commune de Kehlen;

4. Commission consultative communale de la Jeunesse

4.1. Démission du poste de secrétaire (vote unanime)

Par le biais de sa lettre du 23 mars 2026, Madame Sandrine Massard soumet à l'administration communale de Kehlen sa démission en tant que secrétaire de la commission consultative communale de la Jeunesse. Ainsi, le conseil communal approuve cette démission.

4.2. Démission d'un membre (vote unanime)

Par le biais de sa lettre du 23 mars 2026, Madame Sandrine Massard soumet à l'administration communale de Kehlen sa démission en tant que membre de la commission consultative communale de la Jeunesse. Ainsi, le conseil communal approuve cette démission. Cette commission se compose ainsi des membres suivants:

N°	Nom & Prénom		Localité	Fonction
1	vacant		CSV	Secrétaire
2	WOLFF Judith	CSV	Keispelt	Membre
3	LUDOVICY Anne	CSV	Kehlen	Membre
4	BACK Joan	LSAP	Olm	Président
5	PACIOTTI PEREIRA Patrizia	LSAP	Olm	Membre
6	GREISCH Jessica	DP	Olm	Membre
7	STAUDT Vanessa	déi gréng	Kehlen	Membre
8	LUCAS Tania	neutre	Kehlen	Membre
9	PELLIN Jean-Claude	neutre	Keispelt	Membre
10	BONERT Philippe	neutre	Kehlen	Membre
11	DELVIGNE Thierry	neutre	Keispelt	Membre
12	ATTEN Manon	neutre	Olm	Membre
13	BASTIAN Christian	neutre	Olm	Membre

5. Dons et subsides

5.1. Dons de compensation pour cadeaux d'anniversaire de naissance et de mariage (vote unanime)

Le conseil communal alloue, grâce aux personnes ayant renoncé à leur cadeau, un subside à la fondation suivante:

Association	Forme juridique	Article budgétaire	Montant
Fondation Autisme Luxembourg Capellen	fondation	3/191/648110/99001	1.870,00 €

5.2. Subsides divers pour le 1^{er} trimestre de l'année 2026 (vote unanime)

Le conseil communal alloue les subsides suivants aux œuvres et associations nationales et humanitaires internationales ayant présenté une demande de subside au courant du 1^{er} trimestre 2026, à savoir:

Demandeur(s)						2026 / 1 ^{er} trimestre (janvier - mars)	
N°	Nom	N° Fournisseur	Forme juridique	Localité	Article budgétaire	Date demande	Montant
1	MemoShoa Luxembourg	48288	a.s.b.l.	Luxembourg	3/192/648110/99001	12/01/2026	125,00 €
2	Association pour la Spina Bifida Luxembourg	54788	a.s.b.l.	Niederdonven	3/192/648110/99001	27/01/2026	125,00 €
3	Fondation Lëtzebuurger Blannenvereenegung	38735	Fondation	Rollingen / Mersch	3/192/648110/99001	23/01/2026	125,00 €
4	Lux Rollers	35762	a.s.b.l.	Luxembourg	3/192/648110/99001	29/01/2026	125,00 €
5	FëBLux – Fir ëffentlech Bibliothéiken Lëtzebuerg	48292	a.s.b.l.	Dudelange	3/192/648110/99001	13/02/2026	125,00 €
6	Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table (FLT'T)	39266	a.s.b.l.	Luxembourg	3/192/648110/99001	27/02/2026	125,00 €
7	La Sécurité routière	13177	a.s.b.l.	Bertrange	3/192/648110/99001	20/03/2026	500,00 €
8	Médecins sans Frontières	13515	a.s.b.l.	Luxembourg	3/191/648110/99001	14/01/2026	125,00 €
9	Handicap International Luxembourg	27557	a.s.b.l.	Luxembourg	3/191/648110/99001	20/02/2026	125,00 €
10	Les Amis du Tibet	34264	a.s.b.l.	Luxembourg	3/191/648110/99001	02/03/2026	125,00 €
11	SOS Villages d'Enfants Monde	34476	a.s.b.l.	Luxembourg	3/191/648110/99001	03/03/2026	125,00 €
12	Care Luxembourg a.s.b.l.	45821	a.s.b.l.	Luxembourg	3/191/648110/99001	05/03/2026	125,00 €
13	Action pour un Monde Uni	50228	a.s.b.l.	Filsdorf	3/191/648110/99001	24/03/2026	125,00 €
14	Chrëscht mam Sahel	28798	a.s.b.l.	Luxembourg	3/191/648110/99001	31/03/2026	125,00 €
						Total	2.125,00 €

5.3. Ukraïнка asbl – « Charity Event 2026 – Quiz Night » à Olm – Don (vote unanime)

Dans le cadre du « Charity Event 2026 – Quiz Night », le conseil communal décide d'allouer un don de 1000,00 euros à l'asbl Ukraïнка afin de soutenir les actions humanitaires qu'elle mène dans le cadre de la guerre en Ukraine.

5.4. « Inklusiounsfest 2025 » - Décompte (vote unanime)

Le conseil communal approuve le décompte établi en date du 29 avril 2026 par le receveur communal, Monsieur Serge Harles, relatif à l'« Inklusiounsfest 2025 » organisée par la commission consultative communale de l'Inclusion sociale et de la Participation citoyenne, qui s'est tenue le 27 septembre 2025. L'« Inklusiounsfest 2025 » a généré un boni de 483,72 euros.

5.5. Marché aux puces « Floumaart fir Kannersaachen 2025 » (24^e édition) - Décompte et subside (vote unanime)

Le conseil communal approuve le décompte du 29 avril 2026 relatif au marché aux puces « Floumaart fir Kannersaachen – 24^e édition 2025 », qui s'est tenu les 10 et 11 octobre 2025 à Keispelt, tel que présenté par le receveur communal, Monsieur Serge Harles.

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins et de la commission consultative communale de la jeunesse, le conseil communal accorde un don de 5.500,00 euros à la « Fondation Wonschtär » et décide de prendre en charge la différence entre le boni réalisé par le « Floumaart fir Kannersaachen – 24^e édition 2025 » et le montant du don accordé, soit 677,30 euros.

5.6. Marché de Noël « Jingle and Mingle 2025 » - Décompte et subside (vote unanime)

Le conseil communal approuve le décompte du 29 avril 2026 relatif au marché de Noël 2025 qui s'est tenu du 28 novembre 2025 au 30 novembre 2025 à Kehlen, tel que présenté par le receveur communal, Monsieur Serge Harles. Le conseil communal accorde, sur proposition du collège des bourgmestre et échevins et de la commission consultative communale du vivre-ensemble interculturel un don de 4.000,00 euros à la « Fondation Sarah Grond » et décide de prendre en charge la différence entre le boni du Marché de Noël 2025 et le don à attribuer, à savoir 727,06 euros.

6. Confirmation de règlements de circulation d'urgence du collège des bourgmestre et échevins (vote unanime)

Le conseil communal reconnaît l'opportunité de six règlements de circulation d'urgence du collège des bourgmestre et échevins, à savoir celui du 25 mars 2026 n°4, celui du 15 avril 2026 n°4, celui du 22 avril 2026 n°1 et ceux du 29 avril 2026 n°3, n°4 et n°5.

- le premier concerne des travaux de construction d'un bassin d'orage avec conduite d'adduction à Nospelt à côté du chemin n° 314, à partir du n° 40 ZAE à Kehlen jusqu'à l'entrée de l'agglomération de Nospelt, du jeudi, 9 avril 2026 jusqu'à la fin des travaux;
- le deuxième implique l'installation d'une grue à Olm dans la rue des Jardins devant les n° 2 et 2A, du lundi, 27 avril 2026 au samedi, 31 octobre 2026;
- le troisième porte sur des travaux de terrassement pour le raccordement BT Creos devant l'immeuble n°43, ZAE à Kehlen, du mardi, 28 avril 2026 au vendredi 29 mai 2026;
- le quatrième porte sur des travaux de terrassement pour la réparation d'une fuite sur la conduite d'eau à Keispelt devant l'immeuble n°57 dans la rue de Kehlen, du lundi, 4 mai 2026 au vendredi, 8 mai 2026;
- le cinquième prévoit des travaux de terrassement pour la réparation d'une fuite sur la conduite d'eau à Meispelt devant les immeubles n°22-26, rue de Kopstal, du lundi 4 mai 2026 au vendredi, 8 mai 2026;
- le sixième porte sur des travaux de préparation, de montage et démontage dans la rue « Op der Wiss » et alentours à Olm, dans le cadre de la manifestation « Springfield Festival », du mercredi, 13 mai 2026 au mardi 19 mai 2026;

SÉANCE À HUIS CLOS

7. Administration communale - Démission d'un fonctionnaire communal de la catégorie de traitement C, groupe de traitement C1, sous-groupe administratif (vote unanime)

Le conseil communal approuve la démission volontaire d'un fonctionnaire communal au groupe de traitement C1, sous-groupe administratif auprès de la commune de Kehlen avec effet au 1^{er} juillet 2026 avec remerciements pour ses bons et loyaux services.

8. Service d'éducation et d'accueil communal pour enfants (SEA)

8.1. Modification de la tâche d'un employé communal de la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho- social (vote unanime)

Le conseil communal décide la modification de la tâche d'un employé communal aux structures d'accueil de la commune de Kehlen dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social.

8.2. Demande de mise à la retraite pour raisons d'âge d'un employé communal de la catégorie C, groupe d'indemnité C1, sous- groupe éducatif et psycho-social (vote unanime)

Le conseil communal accorde une démission honorable à un employé communal afin de lui permettre de faire valoir ses droits à la retraite, avec remerciements pour ses bons et loyaux services.